

Je ne pense pas que les Canadiens seront dupes. Ils se rendent bien compte que cela va plus loin qu'un communiqué de presse. Tous les députés donnent des communiqués aux médias, qui en font ce qu'ils veulent. Les médias peuvent en publier des passages, les ignorer complètement ou les commenter en éditorial. Nous ne nous attendons pas à ce que les médias reprennent nos communiqués textuellement comme s'il s'agissait de nouvelles. Pourtant, c'est ce que vise le service de nouvelles parlementaires.

Il s'agit d'une question d'une extrême importance. Si nous croyons que le terme «Parlement» évoque l'endroit où se déroulent des débats francs et ouverts et où se prennent, au bout du compte, des décisions législatives, il est très important d'examiner rapidement la question d'une agence de nouvelles parlementaires dont on pourrait croire qu'elle véhicule les vues du Parlement, alors qu'en fait, il s'agit de l'instrument de propagande d'un parti politique. Cela est très clair.

Je pense que le député de Glengarry—Prescott—Russell (M. Boudria) a soulevé un point crucial lorsqu'il a parlé de l'intégrité du Parlement. Si nous croyons, comme nous l'affirmons, que le Parlement est le théâtre des débats sur des questions intéressantes tous les Canadiens, il faut absolument éviter de donner l'impression qu'il est la voix d'un parti politique unique ou d'une idéologie unique. Tel n'est pas le cas. Je pense que mon hon. ami a soulevé un point très important et j'attend impatiemment les interventions qui ne devraient pas manquer sur le sujet.

J'ai parlé de cette question avec un certain nombre de mes commettants et je sais que les Canadiens ordinaires craignent la manipulation des nouvelles. Cela traduit une vision cynique du Gouvernement du Canada que, malheureusement, de plus en plus de Canadiens partagent. Je ne voudrais pas qu'ils adoptent cette attitude à l'égard de l'institution du Parlement. En effet, j'estime que les gens font clairement la distinction entre les partis politiques qui siègent au Parlement et l'institution du Parlement proprement dite. Nous devons prendre les mesures qui s'imposent pour faire en sorte que le terme «Parlement» conserve la signification qu'il a toujours eue: une tribune de discussion ouverte au sein d'une société démocratique.

**L'hon. Doug Lewis (ministre d'État et ministre d'État (Conseil du Trésor)):** En cette occasion, monsieur le Président, je me réjouis de pouvoir continuer à informer les Canadiens des efforts que les députés progressistes conservateurs déploient pour amener les députés libéraux, qui ne cessent de se débattre et de pousser des cris, à l'ère électronique. Si nous en avons le temps, peut-être pourrions-nous y amener de même les députés néo-démocrates.

Le député qui a soulevé la question de privilège se plaint d'être empêché de remplir ses fonctions.

**M. Boudria:** Pas nécessairement.

**M. Lewis:** A mon avis, c'est ça une question de privilège.

**M. Boudria:** Si c'est ce que vous pensez, vous ne connaissez pas votre Règlement.

**M. Lewis:** J'ignore peut-être une règle quelconque, mais le député, lui, a oublié une chose; j'y reviendrai dans une minute.

### Privilège—M. Boudria

Nous acceptons sans mal que le Nouveau parti démocratique utilise le mot «communiqué» dans son sens générique, bien que le député qui a rédigé ce communiqué y ait fait figurer des quantités de renseignements et une foule de commentaires qui sont tout à fait faux. Nous n'avons pas soulevé la question de privilège à ce sujet.

Le député de York-Sud—Weston (M. Nunziata) utilise le mot «communiqué» et la presse écrite comme moyens de communication. Cela, nous le comprenons, et nous ne nous sommes jamais plaints de ce que l'opposition utilise la presse écrite pour servir sa cause. Qu'on le fasse en son nom personnel ou au nom de son parti, cela fait partie du jeu. Quand nous agissons ainsi, nous ne portons pas atteinte aux privilèges du député.

Ce dont le député se plaint surtout, c'est de l'utilisation du mot «parlementaire». Examinons un peu le mot «parlementaire». Allons-nous empêcher M. Pierre G. Normandin de publier le *Guide parlementaire canadien*? Je vous prie de m'excuser d'utiliser ce document, monsieur le Président, mais j'ai pris ces documents sur la table. Sur la table du greffier se trouve le *Guide parlementaire canadien*. Est-ce que cette appellation porte atteinte aux privilèges du député parce qu'on y emploie l'expression «parlementaire»? Carswell publie la *Jurisprudence parlementaire de Beauséjour*. S'agit-il d'un usage abusif de l'expression «parlementaire» et une atteinte aux privilèges du député?

Mais passons au cas de l'imprimeur Butterworths de Londres, qui publie un dictionnaire parlementaire. Je me demande si demain, dans le but de retarder le débat, on soulèvera la question de privilège du fait que Butterworths emploie l'expression «parlementaire». L'exemple suivant est fort mauvais, car on y emploie aussi l'expression «canadien»; il s'agit du *Répertoire parlementaire canadien*. Cela constitue manifestement une violation des privilèges qui mérite sans doute que l'on interrompe les travaux de la Chambre. Cet ouvrage est publié par la maison d'édition Borealis, à Ottawa. En quoi cela porte-t-il atteinte aux privilèges du député?

Passons aux origines de la pratique parlementaire. Erskine May porterait-il atteinte aux privilèges parlementaires du député du seul fait de l'emploi de l'expression «parlementaire»? Cette atteinte aux privilèges du député, que constitue l'emploi abusif de l'expression «parlementaire», est si grave qu'il y a de quoi vraiment s'étonner que le député puisse encore exercer son rôle.

Je prie le parti libéral et le Nouveau parti démocratique de se mettre à l'heure du XXI<sup>e</sup> siècle, ère de l'électronique—la radio, le courrier électronique et les ordinateurs—au lieu simplement de la paperasserie. Je n'ai rien contre la paperasserie, mais la radio existe depuis un bon moment déjà et nous avons même la télévision depuis un certain temps. Quand le député profitera-t-il des moyens de communication mis à sa disposition? Je regrette l'emploi de l'adjectif «nouveau» dans l'appellation officielle du Nouveau parti démocratique. Je sais qu'il nous est arrivé de les traiter de Luddites, mais cela est parfaitement ridicule.